

Bulletin municipal de La Bouillie



INFORMATIONS MUNICIPALES

Le mot du Maire

Et voilà encore une année qui se termine, 2023 approche à grands pas.

Année 2022 qui va marquer les mémoires et réveiller les esprits au niveau du climat et du réchauffement de la planète... Il y a quelque chose qui change... !!!! et ça commence à se faire sentir....

Nous aurons l'occasion de faire le bilan de cette année, le 21 janvier 2023, lors des vœux du maire... Ce sera la première cérémonie depuis le début de la mandature, en espérant que tout se passe bien d'ici là.

Cette année, nous avons maintenu les décorations et illuminations de Noël sur la commune, ayant beaucoup d'éclairage à led.

Seul changement, la commission communale ne passera pas pour juger la qualité des illuminations de Noël afin de ne pas favoriser ou encourager toutes dépenses inutiles en ces temps de flambée énergétique. Libre à chacun de faire comme cela lui convient.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente fin d'année 2022. Passez de très bonnes fêtes de Noël et de St Sylvestre.

Pascal LEBRETON

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE – Durant le mois de décembre, la mairie et l'agence postale seront ouvertes selon les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le samedi 17 décembre de 9h à 12h.

Les élus assureront une permanence de 10h à 12h le samedi 10 décembre.

BIBLIOTHÈQUE - La bibliothèque de LA BOUILLIE sera fermée les 24 décembre et 31 janvier. Claudine, Josiane, Suzanne et Catherine vous souhaitent une bonne fin d'année et une bonne nouvelle année. Nous serons à votre disposition

dès le 10 janvier 2023. Bonnes fêtes à toutes et à tous.

NUISANCES SONORES.

Les travaux de jardinage, de bricolage ou autres activités nécessitant l'utilisation d'appareils sonores (notamment tondeuses) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, doivent être effectués :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Ces horaires concernent non seulement le centre bourg mais également les villages en campagne.

REPAS DES AINÉS DU 11 NOVEMBRE 2022



Le 11 novembre, 55 convives se sont réunis pour le traditionnel repas, organisé par la municipalité.

N°11 DECEMBRE 2022

MAIRIE & AGENCE POSTALE COMMUNALE

11 rue de l'Église
Tél. : 02 96 31 51 68
accueilmairie@labouillie.fr
Site internet : labouillie.fr

Horaires d'ouverture 9h à 12h

Lundi, mardi, jeudi, vendredi.
1^{er} et 3^{ème} samedis du mois.

SERVICES D'URGENCE ET DE GARDE

SAMU : 15
Pompiers : 18 ou 112
Pharmacie : 3237

BIBLIOTHÈQUE

10h à 12h
Tous les samedis

CABINET INFIRMIER

1 rue des Écoles
02 96 31 58 82

Pour le prochain bulletin

Merci de déposer vos annonces avant le **20 du mois** suivant la date de cette parution

.....
Organe mensuel d'informations administratives économiques et sociales.

Directeur : Pascal LEBRETON
Rédaction : Isabelle MENIER – Christopher TOURGIS

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022.

➤ **Personnel communal. Recensement de la population, recrutement de deux agents recenseurs.**

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2023 les opérations de recensement de la population, il est proposé de créer deux postes d'agent recenseur et de fixer la rémunération suivante : Bulletin individuel : 2.10 €, Bulletin de logement : 1.60 €, Présence à chaque demi-journée de formation : 45.00 €, Tournée de reconnaissance : 70.00€ Forfait déplacement : 90.00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Autorise la création de deux postes d'agent recenseur, Fixe la rémunération des agents recenseurs comme définie ci-dessus, Autorise le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **2022-041 Finances : adoption du Compte Financier Unique.**

La comptabilité des collectivités territoriales se caractérise par une étroite liaison des référentiels budgétaires et comptables et s'appuie sur la production d'un compte administratif par l'ordonnateur et d'un compte de gestion par le comptable public. Pour autant, aucun de ces états financiers ne contient l'ensemble des informations permettant d'apprécier la sincérité des comptes d'une collectivité.

Dans cet esprit, un compte financier unique peut être mis en oeuvre par les collectivités territoriales volontaires.

Objectifs du Compte Financier Unique (CFU) :

- 1/ Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, en supprimant les doublons ou les informations inutiles et en mettant en exergue les informations pertinentes, notamment des données patrimoniales à côté des données budgétaires ;
- 2/ Améliorer la qualité des comptes ;
- 3/ Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du Compte Financier Unique est ouverte depuis l'exercice 2020.

Monsieur le Maire précise que la commune de LA BOUILLIE est candidate pour l'exercice 2023.

En outre le CFU a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens si le législateur le décide ainsi.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'adoption du Compte Financier Unique à compter de l'exercice 2023, CFU s'appuyant sur la nomenclature M57.

➤ **2022-042. 7.1 Budget primitif. Décision modificative n°1/2022.**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57, Vu le budget primitif 2022 de la commune, Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget principal de la commune, exercice 2022 :

	Compte		Voté
D	6218	Autre personnel extérieur	12000.00€
R	6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	12000.00€
		Total Dépenses	12000.00€
		Total Recettes	12000.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **AUTORISE** la décision modificative indiquée ci-dessus.

➤ **2022-043 Communauté d'agglomération LAMBALLE TERRE ET MER. Approbation du rapport n°5 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT).**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a voté son 5^{ème} rapport lors de la séance du 11 octobre 2022. Ce rapport concerne la clarification de la compétence suivante : entretien des sentiers de randonnée.

Le Conseil municipal après délibération :

- ADOPTE le rapport N°05-2022 de la CLECT annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en oeuvre de cette délibération.

AUTORISATIONS D'URBANISME.

Déclarations préalables délivrées :

DP02201222Q0011 – 21 Rue du Chemin Chaussée – Installation de panneaux photovoltaïques.

DP02201222Q0015 – 5 Route d'Erquy – Remplacement d'une véranda existante

DP02201222Q0016 – 14 Route d'Erquy Launay – Clôture

DP02201222Q0017 – 11 Rue de l'Auge – Changement de fenêtres

Permis de construire :

PC02201222Q0005 – 5 rue de la Haie – Changement usage garage en extension d'habitation

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Le 20 novembre 2022, à Saint-Briec, **Mr. Michel BRUANDET**, âgé de 73 ans, domicilié 15 rue de l'église.

Le 29 novembre 2022, à son domicile, **Mme Marie Madeleine ANDRIEUX née CAHET**, âgée de 88 ans, domiciliée 3 Le Buharay.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

REMERCIEMENTS

Profondément touchés par les marques d'amitié et de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de Mme LEBRET Jeanine, ses enfants « Hubert, Christine et Isabelle », ses petits-enfants et arrière-petits-enfants vous expriment leurs sincères remerciements.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LAMBALLE TERRE & MER



Pour toutes vos questions relatives aux services de Lamballe Terre & Mer vous pouvez appeler le **02 96 50 00 30** et consulter le site internet www.lamballe-terre-mer.bzh.

ENFANCE JEUNESSE

☎ 02 96 50 59 54 ou enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

La direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de ses nombreuses activités estivales (accueils de loisirs 3-11 ans, animations ados, séjours...) recherche pour l'été 2023 :

- Des animateurs (Stagiaires BAFA et BAFA et équivalents)
- Des directeurs (BAFD) et adjoints (stagiaires BAFD, BAFA avec expérience),
- Des personnels d'entretien et de restauration,
- Un animateur référent de l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Un agent technique (logistique, montage de camps...).

Les candidatures (lettres + CV) sont à adresser pour :

- Animateurs diplômés (BAFA ou équivalent) : pour le mardi 31/01/23.
- Directeurs et adjoints : pour le mardi 31/01/23.
- Animateur référent handicap : pour le mardi 31/01/23.
- Stagiaires BAFA : pour le lundi 06/03/23.
- Personnels entretien et restauration & Agent technique : pour le lundi 06/03/23.

enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh, 02-96-50-59-54

-Au sein de la direction Petite Enfance de Lamballe Terre & Mer, nous recherchons actuellement un/une assistant administratif en CDD sur la base d'un mi-temps.

Mme Delphine LE BIHAN, Coordinatrice recrutement et emploi, au 02 96 50 59 52

RELAIS PETITE ENFANCE – Mardi 06 janvier : espace jeux, entre 9h30 et 11h30 suivant le rythme des enfants. Découvrez les capacités des enfants à travers des jeux libres, des explorations, des expérimentations, ...

Salle du conseil, mairie de La Bouillie. Inscriptions : rpam-stalban@lamballe-terre-mer.bzh ou ☎ 02 96 32 98 92.

ENVIRONNEMENT

environnement@lamballe-terre-mer.bzh

Arbre, haie, boisement...renseignez-vous avant de couper !

Si couper, élaguer ou recéper des arbres fait partie de leur gestion, tout n'est pas permis au niveau règlementaire. Particuliers ou exploitants agricoles, renseignez-vous auprès des services compétents avant toute intervention.

Si aucune demande préalable n'est réalisée, le pouvoir de police revient alors au maire qui rédigera une mise en demeure. En général, la remise en état du site par de nouvelles plantations est exigée en respectant un cahier des charges strict : choix des essences, distance entre les plants, mise en place de protections gibiers et de paillage, entretien des linéaires et remplacement des plants morts...). Toutefois, si les prescriptions de la mairie ne sont pas respectées ou si un tiers porte plainte sans passer par la mairie, l'affaire reviendra alors au tribunal.

Demander, ce n'est pas se voir refuser les choses !

Lorsqu'une demande d'abattage est effectuée, un technicien effectue une visite de terrain afin d'étudier les effets qu'il peut engendrer. La demande peut être refusée, mais dans la majeure partie des cas, elle est acceptée avec compensation sur site ou sur une autre parcelle. Dans certains cas, il y a autorisation sans demande de compensation. Pour chaque dossier, la décision finale appartient au maire.

Couper des arbres pour du bois de chauffe, une extension, un regroupement parcellaire... demande de se renseigner auprès des services compétents avant toute intervention.

Ces protections ont été mises en place afin de préserver le milieu naturel et donc la qualité de l'eau, le maintien des terres arables, la protection de la biodiversité... Ces éléments arborés ont le pouvoir de capter le carbone, réguler les températures et protéger des aléas climatiques mais également d'embellir le paysage et de fournir du bois de chauffage.



LE RESEAU DES VISITEURS A DOMICILE

Toute personne isolée souhaitant recevoir une visite régulière, discuter, partager des moments conviviaux, se changer les idées peut faire appel au réseau des visiteurs à domicile. Lors des visites, bénévole et personne isolée peuvent aller se promener, lire un livre, faire un jeu, bavarder... suivant les goûts de chacun. Vous souhaitez être visité ou être visiteur bénévole ? Contactez-nous afin d'être mis en relation avec un réseau proche de chez vous : 06 14 02 78 14. laboussole.csi@lamballe-terre-mer.bz

INFORMATIONS DIVERSES



L'ASSOCIATION PENTHIEVRE ACTION A LAMBALLE A DEVELOPPE SA PLATEFORME DE MOBILITE

Vous êtes demandeur.euse d'emploi, intérimaire, stagiaire de la formation professionnelle, apprenti.e ou alternant.e,

salarié.e en insertion professionnelle, bénéficiaire de minima sociaux, vous résidez sur le territoire de Lamballe Terre & Mer et vous avez besoin de conseils, d'appui ou d'un véhicule pour accéder à l'emploi ou à la formation ? La plateforme est là pour vous aider ! Adressez-vous à votre mairie pour plus d'informations.

INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE –

Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



En période hivernale, l'actualité est marquée chaque année par la survenue de situations dramatiques liées aux intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences pour la santé des personnes.

Provocant plusieurs décès par an, ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Sur la période du 1er septembre 2021 au 30 août 2022, 5 signalements d'intoxication accidentelle dans des logements ont été déclarés dans le département des Côtes d'Armor impliquant 11 personnes dont 2 personnes sont décédées.

Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances particulières (tempêtes, inondations, coupures d'électricité ...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes. Ces derniers doivent impérativement être placés à l'extérieur des locaux. Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes de bonne conduite sont les suivantes :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;
- Arrêter les appareils de combustion si possible ;
- Faire évacuer les lieux ;
- Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;
- Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Le département santé-environnement de la DD ARS des Côtes d'Armor reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette campagne de sensibilisation.

L'ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE

L'ADDEVA Finistère assure des permanences à Saint-Briec pour aider les personnes contaminées par l'amiante dans leurs démarches médicales et administratives.

Si vous êtes intéressé :

Le siège de l'association se trouve 6 rue traverse – B.P. 71019 – 29210 BREST CEDEX 1 – téléphone : 02 98 46 91 51 – E-mail : adeva29@orange.fr

ASSOCIATIONS



CLUB DE L'AMITIÉ – L'assemblée générale du Club aura lieu le jeudi 26 janvier 2023, à 14h à la salle polyvalente de La Bouillie. Elle sera suivie de la galette des rois. Nous vous souhaitons de très bonne fête.

RESTOS DU CŒUR – La campagne d'hiver a débuté. Elle se déroulera tous les jeudis de 9h à 11h15, jusqu'au 09 mars 2022. ZA du Chemin Vert à Matignon ☎ 02 96 80 52 91.

COMITE DE JUMELAGE - Les pandoros sont arrivés ! Afin de financer les différentes activités de notre jumelage avec Sellano, l'association organise la vente de pandoros, une brioche italienne moëlleuse et légère, originaire de la région de véron, et qui est traditionnellement consommée lors de la période de Noël. Il peut aussi bien servir de goûter ou de dessert. Le prix est de 4 € le pandoro de 450 g ou 11€ les 3.

Ils sont disponibles à la boulangerie ou auprès des membres du comité de jumelage.

L'AMICALE LAÏQUE organise le 16 décembre 2022 à 19H45, à la salle polyvalente, **UN SPECTACLE DE NOEL** avec passage du Père Noël. Ce sera l'occasion de récupérer vos commandes de fromages.

ANNONCES

- Gwénaëlle aide à domicile propose diverses prestations par CESU. Pour accompagner dans les actes de la vie quotidienne un public varié (personnes âgées, handicapées, enfants).

Aide à la toilette, au lever, habillage, ménage, accompagnement à l'extérieur, préparation et/ou aide à la prise des repas etc...

Diplômé d'état : Auxiliaire de vie sociale et aide-soignante
Tél : 06.63.74.04.19

-Vends lit bois avec sommier électrique 140X90 (70X2)
100.00 € - Tél.06.33.39.55.21

-Recherche maison à louer à la Bouillie pour 3 personnes –
Tél. 06.48.54.14.39

VŒUX 2023 – Le Maire présentera ses vœux à la population le samedi 21 janvier 2023, à 18h30, à la salle polyvalente de La Bouillie.

L'équipe municipale ainsi que le personnel de la rédaction du présent bulletin vous souhaitent à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

